



ARRÊTE DU MAIRE n° 01-2025

Portant fermeture de l'ensemble des terrains de football

Monsieur le Maire de Grentheville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;

Vu la demande émise par Monsieur Spencer DURAND, Chef d'équipe - Mission Espaces Publics / Secteur Plaine Sud, Communauté Urbaine Caen-la-Mer, en date du 6 janvier 2024 ;

Considérant que les prévisions météorologiques défavorables persistent et que l'état des terrains de football de la commune demeure impraticable ;

ARRÊTE :

Article 1er : La fermeture de l'ensemble des terrains de football de la commune de Grentheville, est prorogée jusqu'au vendredi 10 2025 inclus, en raison de leur état actuel et des prévisions météorologiques.

Article 2 : Les entraînements et rencontres prévues sur les terrains ne pourront pas avoir lieu durant cette période.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié par courrier électronique à :

- La Communauté Urbaine de Caen-la-Mer, Secteur Plaine Sud ;
- CMCAS ;
- Bourguébus/Soliers FC ;
- Entente sportive Cagny.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie de Grentheville.

Fait à Grentheville, le 6 janvier 2025

Emmanuel BELLEE,

Le Maire

